



Campagne TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

Une école nationale de renommée internationale

Créée en 1961, l'Ecole Supérieure de Danse de Cannes Rosella Hightower est aujourd'hui une école nationale de formation supérieure en Danse.

Chaque année, plus de 200 élèves de toutes nationalités, de 11 à 23 ans, suivent une formation à vocation professionnelle :

- Avec le cycle danse-études, de la sixième à la Terminale, l'ESDC propose une formation artistique et scolaire intégrée en partenariat avec le Centre International de Valbonne (CIV).
- La formation au Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) de danseur prépare les jeunes artistes à leur insertion dans la vie active avec de nombreuses expériences scéniques, en particulier, dans le cadre des spectacles du Cannes Jeune Ballet (CJB). Un partenariat avec l'université Nice Sophia Antipolis permet aux élèves danseurs de préparer en parallèle une licence universitaire.
- L'ESDC propose également la formation au Diplôme d'état (DE) de professeur de danse.

Par ailleurs, l'Ecole propose également des formations à vocation amateur pour plus de 150 élèves à partir de 5 ans et durant des stages internationaux qui ont lieu pendant les vacances scolaires et accueillent chaque année près de 400 élèves venant du monde entier.

L'Ecole dispose de l'ensemble des moyens nécessaires à ses activités au sein d'un campus dédié à la danse unique en Europe : studios de danse, internat, structure d'hébergement, restaurant, salles de classes pour l'enseignement général.

Résultats 2011

13 engagements au sein de prestigieuses compagnies pour la promotion 10-11

6 lauréats pour les premiers DNSP

14 élèves reçus au BAC sur 15 présentés

Quelques projets pour 2012

Soucieuse d'accompagner les élèves danseurs dans la conscience et le respect de leur outil de travail, la direction de l'ESDC continue à développer les activités de son Pôle Santé avec la mise en place entre autre d'un bilan de santé pour les jeunes danseurs.

Pour permettre à es étudiants de s'inscrire des leur formation dans le réseau international de la danse, l'ESDC met en place des partenariats et des échanges avec d'autres écoles supérieures dans le monde.

Comment procéder

Chaque entreprise doit obligatoirement faire transiter la totalité de sa taxe par un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA).

Il suffit d'effectuer votre versement auprès d'un organisme agréé en précisant à l'emplacement prévu à cet effet comme bénéficiaire l'ESDC Rosella Hightower. Cet organisme nous reversera la part légale nous revenant.

L'ESDC ROSELLA HIGHTOWER est habilitée à percevoir votre taxe d'apprentissage sur la partie barème pour les catégories A (niveau BAC) et B (niveau BAC+2).

N'oubliez pas de désigner clairement l'ESDC Rosella Hightower comme bénéficiaire sur le bordereau de versement.

- en versant votre taxe à la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers ou un Syndicat professionnel
- en passant par un organisme collecteur
- en signalant cette intention à votre comptable qui fera le nécessaire

L'organisme collecteur vous adressera un reçu libératoire.

Date limite de versement : 29 février 2012

Contact

ESDC Rosella Hightower

21 chemin de Faissolle - 06250 Mougins

Tel : 04 93 94 79 80

Mail : contact@cannedance.com

<http://www.cannedance.com>

